

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2012

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINE, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Jeanine DUTECH, Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gilbert EHRET, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Eliane BELLEGARDE donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Fabien REICHERT,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à M. Michel ADAM.

❧❧❧

3 - MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL POUR L'ENSEMBLE DES FONCTIONNAIRES

Monsieur MAILLET expose que l'article 76-1 de la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale permet, à titre expérimental sur les années 2010, 2011 et 2012, de fonder l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires sur un entretien professionnel qui se substitue à la notation. Il rappelle que la valeur professionnelle sert de base notamment pour le choix des fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement ou d'une promotion interne.

Il appartient à l'organe délibérant de se prononcer sur le principe de la mise en place des entretiens professionnels et, le cas échéant, de définir les catégories de personnel concernés.

La mise en œuvre de ces entretiens a fait l'objet de plusieurs discussions avec les représentants du personnel, a été soumis pour avis lors des Comités Techniques Paritaires en date des 3 novembre 2010, 9 novembre 2011. Il a lors du Comité Technique Paritaire du 25 septembre 2012 était adopté à l'unanimité.

.../...

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'instauration des entretiens professionnels à partir de l'année 2012 pour l'ensemble des fonctionnaires de la Mairie d'Oloron Sainte Marie.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport,
- **PRECISE** que la fiche d'entretien professionnel se substitue à la fiche de notation dès cette année.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 02 octobre 2012.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 07/10/2012

Bernard UTHURRY